

<https://cnpjdpi.org/Non-a-la-criminalisation-du-droit-a-manifester-la-solidarite-avec-la-Palestine.html>

Non à la criminalisation du droit à manifester, la solidarité avec la Palestine ne peut être interdite

- Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 14 mai 2021

Copyright © Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre

Palestiniens et Israéliens - Tous droits réservés

Non à la criminalisation du droit à manifester, la solidarité avec la Palestine ne peut être interdite

Gaza, régulièrement la cible de frappes aériennes israéliennes, est la cible de bombardements intenses depuis le début de la semaine. 120 habitant-e-s sont mort-e-s, dont trente enfants et 15 femmes. On dénombre plus de 600 blessés. 2000 personnes sont sans abri. Il s'agit d'une punition collective infligée à une population civile déjà gravement touchée par le blocus imposé par Israël depuis 14 ans

Les habitants palestiniens de Jérusalem se sont révoltés ces derniers jours face à une montée en puissance des provocations de la part des colons, de l'extrême droite et de la police israélienne. Bouclage de la porte de Damas, un de seuls lieux de convivialité pour les Palestiniens, attaques contre les fidèles sur l'Esplanade de la Mosquée Al Aqsa, et à l'intérieur de la mosquée, manifestations de colons aux cris de « morts aux arabes » dans Jérusalem-Est. Le tout se déroulant dans le contexte des expropriations, en particulier dans le quartier de Sheikh Jarrah où les colons expulsent jour après jour des familles pour voler leurs maisons, avec la connivence de la justice israélienne et l'aide de la police israélienne.

Le gouvernement israélien n'a cessé d'accroître la pression et la violence, tout en laissant le champ libre aux colons. La révolte a gagné les villes d'Israël où la minorité palestinienne n'en peut plus des discriminations, des refus de permis de construire, des démolitions de maisons et d'être considérée comme des citoyens de seconde zone. Les affrontements de ces derniers jours ne sont que la conséquence de décennies de politique de plus en plus dominée par l'extrême droite raciste suprémaciste en Israël.

Dans ce contexte, la « communauté internationale » se contente comme à son habitude à des appels au calme et des exhortations à la retenue, renvoyant dos à dos l'occupant et l'occupé, incapable de jouer un rôle positif. Et en France le gouvernement Macron a décidé de priver ses citoyens de leur droit constitutionnel à manifester leur solidarité et leur soutien à la lutte du peuple palestinien.

Un premier rassemblement à Paris à l'appel du Collectif national a été interdit à la dernière minute et le président de l'AFPS a été détenu pendant sept heures en garde à vue. La manifestation du samedi 15 mai vient d'être interdite. C'est inacceptable.

Nous, membres du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, continuerons à soutenir le peuple palestinien et le droit international qu'Israël viole tous les jours sans susciter de réaction internationale.

Nous continuerons à exiger des sanctions, la suspension des accords d'association et la traduction devant la justice internationale de tous les criminels de guerre israéliens.

Nous continuerons à manifester notre solidarité avec un peuple colonisé, massacré et spolié tous les jours.

Nous ne pouvons accepter cette tendance forte en France à la criminalisation du droit constitutionnel à manifester. Partout en Europe, aux Etats-Unis et dans les démocraties, de grandes manifestations et rassemblements ont été autorisés.

On ne nous fera pas taire !

Paris le 14 mai 2021

Non à la criminalisation du droit à manifester, la solidarité avec la Palestine ne peut être interdite

Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) - AFD International - AILES Femmes du Maroc - Alternative Libertaire (AL) - Américains contre la guerre (AAW) - Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association Nationale des Elus Communistes et Républicains (ANECR) - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Association Universitaire pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) - Confédération Générale du Travail (CGT) - Cedetim / IPAM - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Faty Koumba : Association des Libertés, Droits de l'Homme et non-violence - Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) - Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Palestine (CJACP) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5e arrt (CJPP5) - Droit-Solidarité - Ensemble ! - Europe Ecologie les Verts (EELV) - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - Forum Palestine Citoyenneté - Génération Palestine - La Courneuve-Palestine - le Mouvement de la Paix - les Femmes en noir - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française de la Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) (LIFPL) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF) - Organisation de Femmes Egalité – Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Parti de l'émancipation du peuple - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) – Socialistes pour la Paix - Sortir du colonialisme - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) - Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) - Union syndicale Solidaires